

— PROTECTION DES DONNÉES / RGPD



Le RGPD, ou Règlement Général de la Protection des Données, est une nouvelle réglementation européenne qui concerne la protection des personnes physiques en apportant un soin particulier aux traitements des données à caractère personnel.

Ce nouveau règlement impacte toutes les entités publiques avec un changement de paradigme fort quant à l'attitude à avoir face à ces traitements, en particulier par rapport aux dispositions de la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978.

Le nouvel objectif est clair : démontrer son « *Accountability* » ou, selon la CNIL, le respect des règles relatives à la protection des données par la mise en œuvre des mécanismes et des procédures internes.

Ce règlement concerne aussi l'éducation numérique. Il est donc important pour les collectivités de prendre en compte ces nouvelles contraintes lors de la mise en place d'une solution numérique en milieu scolaire. L'ensemble des solutions présentées peuvent vous accompagner pour répondre à ce futur besoin réglementaire.